

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 493<sup>e</sup> séance tenue le 21 janvier 2008, à 14 heures,  
aux salles M-415 et K-500 du Pavillon Roger-Gaudry de l'Université de Montréal

---

PRÉSENTS : Le recteur : M. Luc Vinet, le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques : M. Jacques Frémont, le vice-recteur exécutif : M. Guy Breton, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification : M. Pierre Simonet, la vice-rectrice—International et relations institutionnelles, Mme Martha Crago; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés : M. Guy Berthiaume; les doyens : Mme Louise Béliveau, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jacques Boucher, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni de Paoli, M. Jean Duhaime, Mme Francine Girard, M. René Durocher, M. Claude Lamarche, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre côté; les représentants du corps professoral : M. Paul Arminjon, Mme Renée Béland, Mme Marie-Pierre Bousquet, Mme Michèle Brochu, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Manuel Crespo, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Claire Durand, M. Alan K. Goff, M. Denis Gougeon, M. Jacques Gresset, Mme Josée Harel, Mme Marianne Kempeneers, Mme Diane Labrèche, Mme Marie Lacroix, M. Serge Laroche, Mme Hélène Lebel, M. Guy Lemay, M. François Lespérance, M. Pierre Létourneau, M. Laurence McFalls, M. Denis Monière, M. Serge Montplaisir, M. Christian Nadeau, Mme Fahima Nekka, Mme Joane Parent, M. René Parenteau, M. Jean-Victor Patenaude, M. Raymond Perrin, Mme Louise Poirier, M. Jean Portugais, M. Roger B. Richard, M. Samir Saul, M. Michel Seymour, M. Richard Silbert, M. Pierre Trudel, M. Jean Wilkins; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Françoise Filion, Mme Frédérique Gardye, M. Francis Lagacé, M. Najib Lairini, Mme Monique Landry, Mme Louise Larivière, M. Charles Overy, M. Richard J. Paradis, M. Maxime B. Rhéaume, M. Laval Rioux, Mme Dominique Serrano; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; les représentants des étudiants : Mme Julie Bouchard, M. Maxime Desmarais-Tremblay, M. David Paradis, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger, M. Nicolas Veilleux; un représentant du personnel : M. Mario Roy; les membres désignés par le Conseil : M. André Ferron, Mme Chantal Gamache; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, M. Daniel Boucher, Mme Christine Léonard; les observateurs : M. Philippe Beauregard, M. Alexandre Chabot, M. Pierre Chenard, Mme Hélène David, M. Matthew Nowakowski, M. François Prince, Mme Louise-Hélène Richard, Mme Ghilaine Roquet.

ABSENTS : Un directeur des écoles affiliées : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Jean-Pierre Bonin, Mme Line Labbé, M. Raymond Lalande, M. Benoit Moore, M. Jacques Rouillard, M. Jesús Vázquez-Abad; une représentante du personnel enseignant : Mme Isabelle Jordi; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Beaulieu; des représentants du personnel : Mme Margaret Lapointe, M. Stephan Meloche; les observateurs : M. Robert Couvrette, M. Éric Filteau, M. Luc Granger, Mme Rachel Houle, Mme Andrée Labrie, M. Jacques Pelletier.

EXCUSÉS : Un doyen : M. Jean Sirois; un directeur des écoles affiliées : M. Christophe Guy; les représentants du corps professoral : Mme Christine Colin, Mme Sophie Cuvelliez, M. Germain Lacasse, M. Claude Marois, M. Jean-Guy Nadeau, Mme Lucie Parent; une représentante du personnel enseignant : Mme Thérèse Botez-Marquard; des représentants des étudiants : Mme Yvonne Ellis, M. Robert Martin.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M.	Luc Vinet
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M.	Jean Trépanier
<u>SECRÉTAIRE</u> :	Mme	Francine Verrier
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme	Danielle Salvail

---

### **Nouveaux membres**

Le recteur présente des nominations récentes à l'Assemblée universitaire : de la Faculté des arts et des sciences : Mme Frédérique Gardye et M. Najib Lairini (membres du personnel enseignant), et Mme Hélène Lebel [Département de chimie] et M. Jacques Rouillard [Département d'histoire] (membres professeurs); de la Faculté des sciences de l'éducation : M. Manuel Crespo (membre professeur); le nouveau directeur général de la Direction générale des Services financiers, M. Matthew Nowakowski est présent parmi les observateurs. L'Assemblée félicite les nouveaux membres en applaudissant.

## Avis de décès

Le recteur invite le directeur du Département de kinésiologie, M. François Prince, à présenter un hommage à la mémoire de M. Alexandru Popescu, professeur adjoint retraité de ce Département, décédé le 2 janvier dernier.

Récemment, M. Alexandru Popescu nous quittait. C'est à divers titres —chargé de cours, chargé d'enseignement, professeur adjoint— que, pendant plus de 20 ans, M. Popescu a œuvré au sein du Département d'éducation physique. Originaire de Roumanie, il y avait complété des études en droit. Particulièrement doué pour le basketball, les autorités de son pays lui confièrent l'encadrement de l'équipe nationale de basketball. C'est pendant ses 10 années à la tête de cette équipe que la Roumanie a connu ses meilleures performances. Peu de temps après les Jeux Olympiques de 1976, M. Popescu a commencé sa carrière à l'Université de Montréal. Compte tenu de ses compétences, on lui a confié les cours de formation pratique en basketball et en handball. Particulièrement minutieux en ce qui avait trait à la préparation de ses modules d'enseignement, il a laissé une empreinte durable sur les nombreuses cohortes d'étudiants auprès desquelles il a œuvré. Par ailleurs, pendant de nombreuses années, on lui confia la planification et la gestion des tests d'entrée au Département (épreuves d'endurance, d'agilité, d'équilibre, de flexibilité). Comme ce fut le cas en matière d'enseignement, c'est avec professionnalisme qu'il assumait ces responsabilités additionnelles. M. Popescu fut un collègue apprécié qui était fier d'appartenir à l'Université de Montréal.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte une motion de condoléances à la famille de Monsieur Alexandru Popescu, professeur adjoint retraité du Département de kinésiologie de l'Université.

AU-493-1

ORDRE DU JOUR  
A-21/492<sup>o</sup>/673

AU-493-1

M. Vincent Ranger demande à présenter un point d'ordre avant que l'Assemblée ne procède à la question de l'ordre du jour. M. Ranger constate que la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée n'a pas été ouverte à tous les membres de la communauté universitaire. Se référant à l'article 16 du *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*, énonçant le caractère public des séances de l'Assemblée, M. Ranger observe que cet article n'a pas été respecté, puisque des étudiants de l'Université souhaitant assister à la séance n'ont pas été autorisés à entrer dans le Pavillon Roger-Gaudry. M. Ranger demande que l'Assemblée ne débute pas ses travaux avant que les personnes qui souhaitent assister à la séance ne soient autorisées à y entrer, dans le respect de l'article 16.

Le président des délibérations convient du caractère public des séances de l'Assemblée, énoncé à l'article 16 du *Règlement de régie interne*. Il précise toutefois que par cet article, il s'agit de formuler le fait que les séances de l'Assemblée ne sont pas tenues à huis clos; on doit, notamment, tenir compte du nombre limité de places réservées à des observateurs.

M. Laurence McFalls remarque que la séance a débuté prématurément, considérant que des membres de l'Assemblée ont été retenus à l'extérieur en raison des mesures de contrôle qui ont été appliquées à l'entrée du Pavillon. Pour sa part, M. McFalls mentionne qu'il a dû attendre environ dix minutes à l'entrée du Pavillon, parce qu'on lui en refusait l'accès.

M. Milton Campos témoigne du fait que la dernière fois qu'il a été contrôlé était lorsqu'il était étudiant à l'Université de São Paulo, au Brésil, à l'époque de la dictature militaire.

M. Pierre Trudel déplore le délai d'attente qui a été imposé aux membres avant d'avoir accès au Pavillon, notamment dans la mesure où le fait de siéger à l'Assemblée s'inscrit dans le cadre de leurs responsabilités.

M. Jean Portugais exprime son malaise quant au fait que le caractère public de cette séance de l'Assemblée n'ait pas été préservé. Afin d'en assurer le caractère public, M. Portugais propose de tenir la séance de l'Assemblée à la salle K-500. La proposition est appuyée.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques remarque que la salle K-500 n'apparaît pas appropriée pour la tenue des travaux de l'Assemblée. Il observe que l'on pourrait envisager de donner accès à un plus grand nombre de personnes dans la salle de la réunion (M-415), tout en tenant compte des règles de sécurité. Le *provost* convient que l'Assemblée pourrait se réunir dans une autre salle, mais précise qu'il s'opposera au déplacement de la réunion dans la salle K-500, celle-ci n'étant pas appropriée.

M. Vincent Ranger convient de la proposition de tenir la réunion à la salle K-500, dans la mesure où cela permettra de respecter l'application du *Règlement de régie interne*.

M. Ranger adresse une question au vice-recteur exécutif, afin de connaître les critères selon lesquels les agents de sécurité ont refusé l'accès au Pavillon à certaines personnes.

Le vice-recteur exécutif dit ne pas avoir de commentaires à présenter sur cette question. Il émet la supposition que les agents ont demandé aux personnes à quel endroit du Pavillon elles se rendaient.

M. Ranger s'objecte à cette interprétation, indiquant que les agents ont donné accès uniquement aux membres de l'Assemblée universitaire.

M. Louis Dumont rappelle qu'en 2005, des professeurs avaient voulu assister à une séance de l'Assemblée, et que devant cette situation, la réunion avait été tenue à la salle K-500, afin de permettre à un plus grand nombre d'observateurs d'y assister.

Se reportant aux interventions de M. Ranger, M. Michel Seymour indique que les agents de sécurité donnaient accès au Pavillon selon que la personne était membre ou non de l'Assemblée, et refusaient l'accès aux étudiants sous prétexte que le nombre de places réservées à des observateurs était limité. M. Seymour constate toutefois qu'un certain nombre de places reste disponible.

M. Laurence McFalls signale que si la possibilité de donner accès aux étudiants est uniquement liée au nombre de places disponibles, il est prêt à céder sa place à un étudiant et à quitter la séance pour ce faire.

Mme Claire Durand estime que le nombre de personnes à qui l'on a refusé l'accès s'élève à environ 12. Elle s'informe du nombre de places que contient la salle, et du nombre de places disponibles.

La secrétaire générale signale que le fait de déplacer la réunion dans la salle K-500 va retarder le déroulement de la séance, puisque que des installations techniques devront être mises en place.

M. René Parenteau trouve la situation choquante. Expliquant de quelle manière il a finalement été autorisé à entrer dans le Pavillon, il déplore la confusion occasionnée par l'application de mesures de sécurité. M. Parenteau s'étonne par ailleurs que l'Université refuse l'accès à ses propres étudiants.

M. Samir Saul suggère de laisser entrer les étudiants qui souhaitent assister à l'Assemblée, considérant qu'ils pourront s'asseoir dans les sièges restés libres ou dans les marches.

Le président des délibérations constate qu'une personne prend des photos. Il indique qu'il n'est pas permis de prendre de photographies des séances de l'Assemblée, à moins que celle-ci ait donné son autorisation. À cette fin, une proposition formelle doit être faite.

M. Pierre Trudel propose que l'Assemblée autorise que des photographies de la séance soient prises; la proposition est appuyée.

Le vice-recteur exécutif s'informe de l'identité de la personne qui prend des photos, et à quel titre.

Il s'agit de Mme Rachelle Mc Duff, rédactrice en chef du journal étudiant *Quartier libre*.

Le vice-recteur– Développement et relations avec les diplômés signale qu'il va s'opposer à cette proposition, une telle autorisation ayant toujours été refusée.

L'Assemblée procède au vote en regard de la proposition d'autoriser la prise de photographies de la séance; la proposition est adoptée à la majorité, 35 voix pour, 28 voix contre et quelques abstentions étant inscrites.

Le président des délibérations déplore que Mme Mc Duff ait continué de prendre des photos alors que l'Assemblée n'avait pas encore complété le vote sur cette question; il indique à son attention que les photos qui ont été prises avant que l'Assemblée ne se soit prononcée devront être effacées.

L'Assemblée revient à la proposition présentée par M. Portugais de tenir la séance à la salle K-500.

Mme Claire Durand demande un point d'ordre, car elle n'a pas reçu de réponse à une question qu'elle a présentée sur le nombre de places disponibles dans la salle actuelle. Mme Durand considère qu'étant donné le nombre de personnes à qui on a refusé l'accès, il lui apparaît possible de les admettre dans cette salle.

La secrétaire générale dit ne pas disposer d'éléments d'information sur la capacité de la salle.

M. David Paradis comprend que la solution suggérée permettrait aux étudiants d'occuper les places disponibles à l'avant de la salle sans que les règles de sécurité ne soient compromises.

Le président des délibérations rappelle que les sièges réservés aux observateurs sont situés à l'arrière de la salle, dans les deux dernières rangées, de manière à ce que l'on puisse identifier les membres de l'Assemblée lors des votes.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne la possibilité d'appliquer une solution de compromis. Il suggère de dégager des rangées additionnelles à l'arrière de la salle afin rendre disponibles des places additionnelles pour les observateurs.

M. Jean Portugais pose la question préalable; il demande que l'Assemblée dispose de la proposition qu'il a présentée. La proposition de procéder au vote immédiat est appuyée.

Le président des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de vote immédiat. Il explique que le fait qu'un membre demande de procéder au vote immédiat ne suppose pas que l'Assemblée procède automatiquement au vote.

Mme Claire Durand présente un point d'ordre. Mme Durand demande si la suggestion présentée par le *provost* constitue une contre-proposition; si tel est le cas, elle demande à quel moment l'Assemblée va en disposer.

Le président des délibérations précise que le *provost* n'a pas demandé de traiter sa suggestion comme une proposition d'amendement. Pour ce faire, il faudra que la proposition de procéder au vote immédiat ne soit pas acceptée.

Le président invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de procéder au vote immédiat. La proposition est adoptée à la majorité des 2/3.

Par la suite, le président des délibérations invite l'Assemblée à se prononcer sur la proposition de M. Portugais de tenir la séance dans la salle K-500. La proposition est adoptée à la majorité, 34 voix pour, 29 voix contre et 4 abstentions étant inscrites.

La secrétaire générale invite les membres de l'Assemblée à attendre dans le hall d'honneur pour la durée de la préparation de la salle K-500.

L'Assemblée quitte la salle M-415, et poursuit sa séance dans la salle K-500.

L'Assemblée reprend la séance à partir du premier point des points statutaires, sur l'ordre du jour.

M. Samir Saul mentionne que l'Assemblée vient de connaître un incident qu'il juge regrettable, qui a été réglé de manière improvisée et qui a occasionné un retard d'une heure sur le déroulement de la réunion. Il dit souhaiter que dorénavant, on ne cherche plus à empêcher des membres de la communauté universitaire à assister à une séance publique d'une instance de l'Université, par l'application de mesures de sécurité.

Le président des délibérations indique que l'intervention de M. Saul est hors d'ordre.

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Claude Lamarche présente les points inscrits à l'ordre du jour de cette séance, établi en fonction du rapport du Comité de l'ordre du jour consigné au document A-21/492<sup>e</sup>/673. Il précise notamment que le point inscrit à la rubrique *Affaires soumises pour décision immédiate* sera traité immédiatement après le point 6, et que, pour le point 10, inscrit en *Affaires soumises pour étude*, le Comité a fixé une période de discussion générale de 30 minutes suivant la présentation de ce point.

Compte tenu de l'heure et de la teneur de l'ordre du jour, la secrétaire générale mentionne que, selon ce qu'elle souhaitera, l'Assemblée pourra, au moment venu, proposer de reporter l'étude du point 8 à la prochaine séance, considérant les difficultés techniques qu'il y aurait à présenter la démonstration du logiciel de votation dans la salle actuelle.

M. Pierre Trudel présente une question sur le point 10 de l'ordre du jour. Il demande si le Comité de l'ordre du jour pourra déposer l'état de question et la proposition qui ont éventuellement accompagné la demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour. M. Trudel rappelle que, selon l'article 3c) du *Règlement de régie interne* de l'Assemblée, une demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour adressée au Comité de l'ordre du jour doit être appuyée d'un état de question et d'une proposition accompagnée de considérants, le cas échéant. Considérant ces éléments, et étant donné que l'ordre du jour ne comporte aucune référence à un document pour ce point, M. Trudel demande pourquoi l'état de question afférent n'a pas été déposé.

La secrétaire générale indique que le point 10 ne comporte pas d'état de question. Elle explique que la présentation proposée par le vice-recteur exécutif sur les principes de gestion financière en milieu universitaire a été annoncée lors de la dernière séance, afin de répondre à des questions qui avaient alors été présentées. Cette présentation tenant davantage de l'ordre de l'information, il n'y a pas eu lieu de déposer un état de question dans ces circonstances.

Sur cette question, M. Michel Seymour mentionne que lorsqu'il a présenté une demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour d'une séance antérieure, il avait été instamment invité à accompagner sa demande d'un état de question et d'une proposition, conditions auxquelles sa demande d'inscription pourrait être examinée par l'Assemblée. Il constate que la procédure prévue n'est pas appliquée de manière uniforme pour l'ensemble des membres de l'Assemblée. M. Seymour s'informe selon quels critères le sujet inscrit au point 10 a été considéré.

Mme Anne-Marie Boisvert observe que le point 10 a été inscrit à l'ordre du jour à la suite de la présentation de plusieurs questions sur ce sujet. Dans l'éventualité où l'Assemblée ne serait pas intéressée à recevoir les éléments d'information demandés, et auxquels la présentation proposée veut répondre, Mme Boisvert signale qu'il lui paraîtrait indiqué que dorénavant, on ne présente plus de remarques sur le manque de transparence en regard du fonctionnement financier de l'institution.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne la possibilité que, s'il y avait lieu de reporter la présentation du point 10 à la prochaine séance, un état de question pourrait être transmis aux membres selon les délais usuels.

Le vice-recteur exécutif apporte des précisions sur le contexte selon lequel le point 10 a été inscrit à l'ordre du jour. Il rappelle que lors de séances antérieures, des réponses ont été présentées en regard de diverses questions qui avaient été posées en séance ou transmises par écrit. Parallèlement, une série de questions a été transmise à l'attention du Comité du budget. Lors de la dernière séance, en regard de questions qui ont été présentées sur la formule budgétaire, le vice-recteur a proposé de faire une présentation globale sur le fonctionnement financier de l'Université lors d'une prochaine séance de l'Assemblée (page 31 du procès-verbal de la 492<sup>e</sup> séance tenue le 17 décembre 2007). Le vice-recteur explique que c'est donc afin de répondre à cette demande de l'Assemblée que le point 10 a été inscrit à l'ordre du jour de cette séance. Considérant les remarques présentées, le vice-recteur comprend que si l'Assemblée souhaite recevoir les réponses aux questions qu'elle a soulevées, il présentera le sujet inscrit au point 10.

Relativement à l'intervention de M. Seymour, le président des délibérations précise qu'effectivement, lorsqu'un membre souhaite soumettre une proposition à l'Assemblée, cette proposition doit être accompagnée d'un état de question. Dans le cas du sujet inscrit au point 10, le président des délibérations comprend qu'il s'agit plutôt d'un point d'information, et non d'un point pour étude dans le cadre duquel une proposition serait soumise à l'Assemblée. Il importe de tenir compte de cette distinction.

M. Pierre Trudel constate que l'intervention du vice-recteur exécutif correspond bien à un état de question, tel que défini à l'article 3c) du *Règlement de régie interne*, expliquant notamment les raisons pour lesquelles l'Assemblée doit être saisie de ce sujet. M. Trudel observe qu'il aurait été possible de transmettre cet état de question par écrit.

Le président des délibérations indique que trois options se présentent à l'Assemblée. La première option consisterait à laisser tel quel l'ordre du jour établi par le Comité de l'ordre du jour, et de procéder. La seconde option consisterait à demander une modification à l'ordre du jour, laquelle requerrait un vote favorable de la majorité des 2/3, de façon à retirer le point 10. La troisième option consisterait à demander, au moment où l'Assemblée arrivera à

l'étude du point 10, de reporter ce point; selon le cas, l'Assemblée pourra préciser d'autres modalités, dont la préparation d'un document.

Aucune intervention n'étant présentée, le président des délibérations conclut qu'à défaut d'une proposition précise, l'Assemblée maintient tel quel l'ordre du jour adopté par le Comité de l'ordre du jour.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

**A. POINTS STATUTAIRES**

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 492<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 17 décembre 2007
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - Rapport du recteur
  - Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

**B. POINTS PRIVILÉGIÉS**

7. Recommandation de l'Assemblée au Conseil en vue de la nomination d'un membre étudiant à la Commission des études
8. Votation à l'Assemblée universitaire : solutions technologiques
  - Recommandation du Comité de l'Ordre du jour
9. Comité du budget de l'Assemblée universitaire
  - Rapport sur les états financiers 2006-2007

**C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE**

10. Principes de gestion financière en milieu universitaire

**D. AFFAIRES SOUMISES POUR DÉCISION IMMÉDIATE**

11. Calendrier des réunions de l'Assemblée universitaire
  - Modification du calendrier en vue de la présentation du budget 2008-2009
12. Prochaine séance
13. Clôture de la séance

Avant de passer au point suivant, le président des délibérations mentionne que, compte tenu du temps consacré aux questions présentées sur l'ordre du jour, il reste 10 minutes à la durée de 40 minutes qui est allouée à l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour.

AU-493-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 492<sup>e</sup> SÉANCE

AU-493-2

Les modifications suivantes sont demandées au procès-verbal mentionné.

Dans la liste des absences, ajouter le nom de Mme Diane Labrèche.

À la page 8, au onzième paragraphe, la première phrase sera modifiée de manière à rendre compte de l'inquiétude présentée en regard de l'application de frais additionnels imputés aux Départements et Facultés, dont l'application d'une nouvelle grille tarifaire pour les lignes téléphoniques ne constituait qu'un exemple.

À la page 9, au sixième paragraphe, aux troisième et quatrième lignes, remplacer « a effectué peu de démarches » par « n'a effectué aucune intervention publique ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 492<sup>e</sup> séance (séance intensive) tenue le 17 décembre 2007, tel que modifié.

AU-493-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-493-3

La secrétaire générale indique qu'à la suite de l'adoption de la modalité d'envoi des documents aux membres de l'Assemblée adoptée lors de la 492<sup>e</sup> séance (AU-492-10), une consultation sera effectuée par le Secrétariat général auprès des membres d'ici la prochaine séance de l'Assemblée, sur le support selon lequel ils souhaiteront recevoir les documents de l'Assemblée.

La secrétaire générale mentionne que le Comité des règlements a été saisi de la mise en forme des modifications qui devront être apportées au *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire* à la suite de l'adoption de nouvelles règles ou modalités adoptées par l'Assemblée en regard de son mode de fonctionnement (AU-492-10).

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne que la résolution sur la mise en place d'un comité de suivi sur le Livre blanc (AU-492-12) sera étudiée par le Comité de la planification lors de sa séance du 12 février prochain.

Mme Claire Durand demande si la révision des fiches techniques disponibles sur l'intranet relativement aux pavillons de l'Université a été effectuée.

Le vice-recteur exécutif indique que la question est résolue, dans la mesure où les fiches ont été retirées.

AU-493-4

CORRESPONDANCE

AU-493-4

La secrétaire générale dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-493-5

PÉRIODE D'INFORMATION

AU-493-5

Avant de donner la parole au recteur, le président des délibérations rappelle que lors de sa dernière séance, l'Assemblée a adopté des modalités et règles relatives à son mode de fonctionnement, dont certaines infèrent une modification au *Règlement de régie interne de l'Assemblée universitaire*. Le président des délibérations indique que, techniquement, les modifications au *Règlement de régie interne* doivent d'abord faire l'objet d'une mise en forme juridique par le Comité des règlements, et ne sont pas appliquées tant que le rapport du Comité des règlements sur leur mise en forme juridique n'a pas été adopté par l'Assemblée. Par ailleurs, ces modifications ayant donné lieu à des décisions consensuelles de l'Assemblée, le président des délibérations signale la possibilité de demander à l'Assemblée son accord en vue d'appliquer dès maintenant les modalités et règles adoptées; une telle décision requiert une décision unanime de l'Assemblée. Aucune opposition ou intervention n'étant présentées sur cette question, le président des délibérations constate que l'Assemblée convient de la modalité proposée.

À l'unanimité, l'Assemblée universitaire convient d'appliquer dès maintenant les modalités et règles relatives à son mode de fonctionnement, adoptées lors de sa 492<sup>e</sup> séance tenue le 17 décembre 2007 par la délibération AU-492-10.

Considérant les difficultés parfois rencontrées en regard du fonctionnement de l'Assemblée, le recteur dit souhaiter que les nouvelles modalités et règles adoptées favoriseront le fonctionnement de cette instance à partir de la contribution de ses membres.



AU-493-5.1 Rapport du recteur

AU-493-5.1

Le recteur présente ses vœux pour l'année 2008, et exprime le souhait que l'Assemblée poursuive ses travaux en lien avec les valeurs reconnues par la communauté universitaire en vue de soutenir l'Université.

AU-493-5.1.1 Nomination à la Direction générale des Services financiers

AU-493-5.1.1

Le recteur signale la nomination, à compter du 7 janvier dernier, de M. Matthew Nowakowski au poste de directeur général de la Direction générale des Services financiers. À ce titre, M. Nowakowski assurera la responsabilité de la gestion de l'ensemble des activités du secteur financier de l'Université, sous la direction du vice-rectorat exécutif. M. Nowakowski préside le sous-comité des directeurs des finances de la CREPUQ; il est également membre du comité des services financiers de l'Association canadienne des professionnels en administration universitaire-ACPAU, et membre du comité consultatif sur les OSBL du Conseil des normes comptables de l'Institut canadien des comptables agréés.

AU-493-5.1.2 Lancement du programme « Ma santé au sommet »

AU-493-5.1.2

Le recteur annonce que le programme de mieux-être « Ma santé au sommet », qui s'adresse aux étudiants et au personnel de l'Université de Montréal, de l'École HEC Montréal et de l'École Polytechnique, a été lancé le 14 janvier dernier. Ce programme vise à créer un milieu de vie favorisant l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie auprès de toute la collectivité universitaire. Le recteur remercie les responsables de ce programme et invite la communauté universitaire à y participer.

AU-493-5.1.3 L'Université intègre iTunes U

AU-493-5.1.3

Le recteur mentionne que l'Université a récemment intégré iTunes U, une plateforme Web créée par Apple pour l'Amérique du Nord, qui permet aux internautes de télécharger des fichiers audio et vidéo gratuitement, afin de les visionner sur leur ordinateur ou sur leur baladeur numérique. Première université francophone à intégrer iTunes U, l'Université compte y proposer des conférences, des cours, des concerts de la Faculté de musique, des émissions de la radio étudiante, des vidéos d'information, des visites virtuelles de son campus et plusieurs autres contenus éducatifs. Le recteur ajoute que cette plateforme constituera une vitrine intéressante pour l'institution.

AU-493-5.1.4 Lancement du *Fonds vert*

AU-493-5.1.4

Le recteur signale que le 25 janvier prochain, l'Université procédera au lancement du *Fonds vert*, visant à soutenir des projets axés sur la valorisation des espaces verts et la conservation des milieux naturels. Dans ce cadre, l'Université s'est engagée à verser un dollar pour chaque dollar récolté pour le *Fonds vert* et à financer des projets de gestion environnementale, dont : l'utilisation durable des ressources (compostage), le maintien de la biodiversité (renaturalisation), l'amélioration des espaces publics (piste cyclable), la mise en valeur du Mont-Royal.

AU-493-5.1.5 Nouveau programme de prix à l'enseignement

AU-493-5.1.5

Le recteur mentionne qu'afin de souligner l'importance accordée à l'enseignement à l'Université, le Bureau du *provost* et vice-recteur-Affaires académiques a annoncé des changements importants dans l'attribution des prix d'excellence en enseignement.

Notamment, des catégories ont été ajoutées, permettant d'accentuer les moyens de reconnaissance de l'apport inestimable des professeurs et enseignants à notre institution ainsi qu'à l'expérience étudiante.

AU-493-5.1.6 Subvention conditionnelle du MELS

AU-493-5.1.6

Le recteur signale que l'Université poursuit ses discussions avec le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport–MELS pour l'obtention de sa subvention conditionnelle d'un montant de 46 M \$. À cette fin, l'Université doit répondre aux exigences du Ministère en regard des mesures financières de retour à l'équilibre budgétaire. Le recteur mentionne que plusieurs conversations ont eu lieu avec la Ministre depuis décembre dernier, et qu'une rencontre est prévue à la fin de cette semaine. Par ailleurs, les membres de la direction de l'Université ont tenu des rencontres régulières avec les fonctionnaires du Ministère. Le recteur se dit confiant que cette question sera prochainement résolue.

AU-493-5.1.7 Frais afférents

AU-493-5.1.7

Le recteur mentionne que, lors de sa réunion tenue le 15 janvier dernier, et persuadé que cela se posait dans l'intérêt général de l'Université, le Comité exécutif a approuvé, après consultation du Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants, l'augmentation des frais de gestion des dossiers étudiants et des frais dédiés aux services aux étudiants.

Le président des délibérations indique que la durée prévue pour l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour étant écoulée, l'Assemblée se doit d'aborder le point 6.

AU-493-5.2 Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-493-5.2

La durée prévue pour l'étude des cinq premiers points de l'ordre du jour étant écoulée, l'Assemblée ne traitera pas ce point de l'ordre du jour.

AU-493-6 PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-493-6

Relativement à l'intégration de la plateforme iTunes U, Mme Claire Durand demande si dans ce cadre, l'Université a prévu l'acquisition de logiciels de transfert et d'édition, lesquels ne sont pas inclus dans la plateforme et pour lesquels les usagers doivent déboursier des frais.

Le recteur invite la vice-rectrice adjointe aux études à répondre à cette question. La vice-rectrice adjointe explique que le Bureau d'environnement numérique d'apprentissage–BENA, dirigé par Robert Gérin-Lajoie, compte, parmi ses responsabilités, un mandat de transition de la plateforme actuelle à la nouvelle plateforme. De plus, le comité sur les environnements numériques a le rôle d'accompagner les unités en regard des développements numériques, incluant iTunes U.

M. Denis Monière adresse une question à la vice-rectrice–International et relations institutionnelles, portant sur le statut du CÉRIUM en regard des études de premier cycle au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences. M. Monière explique que selon sa mission première, le CÉRIUM ne constitue pas une unité académique. Par ailleurs, ce Centre assure des activités d'écoles d'été. Le Département reçoit des demandes des étudiants ayant suivi ces activités, afin que celles-ci soient créditées. L'attribution de crédits dans ce cas supposera que des sigles de cours soient établis et que des ressources professorales soient retenues. M. Monière demande quelle instance de l'Université peut valider des activités

offertes dans le cadre d'écoles d'été, et s'informe si l'affectation de professeurs ou de chargés de cours à ces activités de formation respecte le cadre des conventions collectives concernées.

La vice-rectrice–International et relations institutionnelles indique qu'au cours du trimestre d'hiver 2008, le vice-rectorat évaluera les écoles d'été; par la suite, il vérifiera les modalités qui devront être précisées en regard de ces activités de formation.

M. Monière s'informant si les responsables académiques seront consultés dans le cadre de cette évaluation, la vice-rectrice répond par l'affirmative.

M. Vincent Ranger présente une question sur l'augmentation des frais dédiés aux services aux étudiants. Il demande pourquoi cette décision du Comité exécutif n'a pas été précédée d'un plan d'évaluation, et pourquoi le Comité exécutif n'a pas suivi les recommandations du Conseil des Services aux étudiants sur cette question.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques précise que le Comité exécutif a été informé des recommandations du Conseil des Services aux étudiants, mais a décidé d'appliquer l'augmentation des frais dédiés aux services aux étudiants. Le *provost* rappelle que les montants relatifs aux services aux étudiants sont gérés par un fonds spécifique, et que les frais exigés serviront uniquement au financement de ces services.

M. Ranger demande si l'Université présente des inquiétudes sur la façon dont les Services aux étudiants vont recevoir la décision du Comité exécutif.

Le *provost* indique que les Services aux étudiants–SAÉ seront consultés dans le cadre du processus budgétaire, selon l'approche habituelle. Il précise par ailleurs que la décision du Conseil des SAÉ de participer ou non à ces consultations lui appartiendra. Le *provost* rappelle que les frais relatifs aux services aux étudiants n'ont pas connu d'augmentation depuis 2001, malgré les changements observés dans les besoins dans ce domaine. Il mentionne également que des discussions sur cette question ont été tenues depuis deux ans, sans résultat. Considérant ces éléments, il y avait lieu de poser des actions en regard de cette question.

M. Ranger reprend l'intervention du *provost*, et signale que, pour la période mentionnée, les frais relatifs aux services aux étudiants ont connu des augmentations à deux reprises, soit en 1997 et en 2001.

M. Samir Saul présente une question sur le cumul de congés administratifs par des cadres académiques. Il rappelle que dans les réponses présentées sur cette question par la direction lors de séances antérieures, il avait été mentionné qu'un avis avait été transmis aux doyens afin de resserrer l'encadrement de cette pratique, et que la direction ne disposait pas de données précises sur le nombre de congés ainsi octroyés, ces décisions ayant été prises au niveau des Facultés. M. Saul demande si, pour la prochaine séance de l'Assemblée, l'Université pourrait transmettre une copie de la directive remise aux doyens, ainsi que des données sur les congés cumulés qui ont été accordés au cours des cinq dernières années.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques convient de rendre publique la directive remise aux doyens. Sur la deuxième demande, le *provost* indique qu'il ne sera pas possible de présenter les ententes, puisque celles-ci relèvent du dossier du professeur et constituent des informations que l'institution n'a pas le droit de diffuser.

M. Saul précise que les données demandées restent de l'ordre quantitatif –et non nominatif–, et porteraient sur le nombre de congés accordés par Faculté.

Le vice-recteur exécutif explique que le nombre d'ententes reste trop peu élevé pour qu'il soit possible de déterminer des données qui seraient uniquement quantitatives. Le vice-recteur mentionne qu'il vérifiera la possibilité de présenter des données qui ne comportent pas d'informations nominatives; il dit cependant douter que cela soit faisable.

M. Maxime Desmarais-Tremblay adresse une question au recteur. Il mentionne que l'Université reste consciente que la situation du taux d'attrition aux études supérieures –plus particulièrement au niveau du doctorat– est particulièrement difficile, ce taux atteignant une proportion de près de 50 % des étudiants inscrits dans ces programmes. L'Université de Montréal est fortement touchée par ce phénomène, se classant aux derniers rangs des résultats concernant les universités du G-13. M. Desmarais-Tremblay signale que plusieurs études portant sur cette problématique ont montré que le manque d'argent reste la raison principalement évoquée pour expliquer l'abandon des études de doctorat. L'Université elle-même reconnaît cette situation, en visant l'établissement d'une formule de financement intégré aux études supérieures, démarche par laquelle elle reconnaît également l'importance du soutien à apporter aux étudiants à ces cycles. M. Desmarais-Tremblay observe toutefois que pour cette année, aucun montant supplémentaire n'a été versé pour les bourses de soutien aux études supérieures, et que le budget relatif à l'engagement d'auxiliaires d'enseignement a été diminué dans une proportion d'environ 15 %. Considérant ces mesures, et considérant la problématique de l'attrition aux études supérieures, M. Desmarais-Tremblay demande au recteur s'il estime que la mesure récemment adoptée par laquelle l'Université imposera des frais annuels d'un montant de 570 \$ aux étudiants en rédaction va contribuer à diminuer le fardeau financier des étudiants aux cycles supérieurs et à diminuer les risques liés à l'abandon des études à ces cycles.

Le recteur convient que la question du financement des étudiants aux cycles supérieurs reste primordiale, mais que, dans le contexte actuel, ce financement constitue un enjeu important. L'établissement d'une formule de financement intégré aux études supérieures se pose en regard des préoccupations de l'Université sur cette question. Par ailleurs, le recteur indique que cette question doit être considérée distinctement de celle des frais afférents. Les solutions pour assurer le soutien aux étudiants des cycles supérieurs ne se situent pas à ce niveau. Le recteur mentionne également que l'approche consistant à isoler la période de la rédaction de la thèse dans le parcours des études doit être revue, et doit plutôt être considérée comme étant une partie intégrante des études doctorales.

M. Desmarais-Tremblay s'explique mal que, d'un côté, on retire de l'argent des étudiants –par des frais afférents ou, par exemple, en diminuant les fonds pour l'engagement d'auxiliaires d'enseignement–, alors que, d'un autre côté, on dit prévoir attribuer des fonds pour le financement des études supérieures. M. Desmarais-Tremblay observe que cette approche ne permettra pas d'améliorer la situation des étudiants.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques dit comprendre l'argumentation présentée. Par ailleurs, il observe que certains éléments doivent être mis en perspective. Ainsi, chaque année, l'Université attribue un montant de 8 M \$ en bourses aux études supérieures. Ce montant dépasse le montant habituellement attribué par les autres universités québécoises. De plus, ce montant n'a pas été diminué au cours des trois dernières années, et n'a pas été soumis à la coupure de l'ordre de 6 % imposée il y a deux ans. Également, un montant annuel de 7 M \$ est attribué pour l'engagement d'auxiliaires d'enseignement (l'engagement d'auxiliaires de recherche est assuré par un autre fonds). Le *provost* reconnaît que la situation relative à l'engagement d'auxiliaires d'enseignement a été problématique au cours de la dernière année. Cette question a été examinée en collaboration avec les doyens, afin de corriger la situation. Considérant ces éléments, le *provost* signale qu'il apparaît clair que l'Université a prévu des mesures afin d'établir un financement intégré aux études supérieures. Sur la question des frais afférents, le *provost* convient que cette mesure va accentuer le fardeau financier des étudiants. Toutefois, en contre-partie, on doit considérer le fait que cette mesure permettra aux étudiants d'avoir accès à des services pour lesquels ils doivent actuellement déboursier des frais à la pièce. Si on tient compte, par exemple, du problème de solitude et de manque de soutien psychologique observé par plusieurs études, l'accès des étudiants des études supérieures aux divers services (soutien psychologique, CEPSUM, etc.) constituera une mesure additionnelle de soutien, ainsi qu'une mesure d'intégration à part entière de ces étudiants à la communauté universitaire. Sur les frais de rédaction, le *provost* précise que l'introduction de ces frais a permis de corriger une anomalie à un niveau minimal.

M. Eric Peters présente une question sur les frais technologiques. Il rappelle qu'il y a un an et demi, une entente avait été prise afin que les revenus provenant de ces frais soient assignés à des projets dans les six mois suivant leur collecte. Cette démarche n'ayant pas été effectuée, M. Peters s'informe de l'usage qui est fait de cet argent, qui reste inutilisé.

Le vice-recteur exécutif précise que cet argent n'est pas laissé inactif. Il précise également que l'entente ne prévoyait pas que cet argent soit investi ou dépensé dans les six mois suivant leur application. Il est plutôt prévu que cet argent soit utilisé pour des services technologiques aux étudiants, et selon la pertinence des services envisagés. Le vice-recteur mentionne que la direction a présenté une liste de projets, pour laquelle les représentants étudiants n'ont pas donné leur accord.

M. Peters convient que des éléments présentés par le vice-recteur figurent dans l'entente. Il précise que des lettres ont été transmises sur les projets qui ont été soumis. M. Peters s'informe si le comité responsable de ce dossier se réunira prochainement.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques mentionne qu'il est prévu que le comité se réunisse prochainement. À l'attention de M. Peters, il signale que celui-ci a été informé des raisons pour lesquelles le comité n'a pu tenir de réunions.

M. David Paradis adresse une question au vice-recteur exécutif. Il mentionne que selon une étude du Conseil national des cycles supérieurs sur les sources et modes de financement des étudiants aux cycles supérieurs, une proportion de 40 % de ces étudiants dispose d'un revenu annuel inférieur à 15 000 \$. Considérant l'impact qu'exercera sur cet ordre de revenu l'attribution de frais afférents d'un montant de 570 \$ par trimestre, M. Paradis demande de quelle manière on peut considérer que l'ajout de frais afférents n'aura pas de conséquences sur l'accessibilité aux études supérieures.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique que l'application de frais afférents favorisera les étudiants par les avantages qui en découleront. De plus, un fond supplémentaire a été mis sur pied. Le *provost* signale par ailleurs que l'on devrait considérer de comparer les résultats de l'étude réalisée par le Conseil national des cycles supérieurs avec ceux d'autres études, dont celle réalisée par la FAÉCUM.

M. Paradis demande en quoi l'augmentation des frais afférents va favoriser l'accessibilité aux études supérieures.

Le *provost* signale qu'il a apporté une réponse claire à cette question.

Mme Julie Bouchard demande si, en regard de sa décision de procéder à une hausse des frais afférents avant que la politique gouvernementale sur cette question ne soit déposée, l'Université a tenu compte des impacts sur l'opinion publique, considérant la possibilité que cette décision se pose à l'encontre de la politique gouvernementale.

Le recteur précise que la question des frais afférents est traitée au niveau de la direction des universités.

Se référant à un article paru récemment et dans lequel la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a indiqué son désaccord en regard de la démarche de l'Université, Mme Bouchard demande si cette décision favorisera la perception de la situation de l'Université.

Le recteur indique que la Ministre n'a pas défini de directives en matière de frais afférents.

Mme Bouchard signale que dans l'article mentionné précédemment, la Ministre a clairement indiqué que l'Université a été la seule à procéder à une augmentation de ces frais avant le dépôt prévu de la politique gouvernementale.

Le recteur explique que la détermination des frais afférents demeure la prérogative des universités.

Le président des délibérations rappelle que selon la modalité adoptée par l'Assemblée, les membres ont la possibilité de présenter une seule question complémentaire à leur question principale.

Mme Marie-Pierre Bousquet adresse une question au vice-recteur exécutif. Se reportant à la question qu'elle a présentée lors de la dernière séance, Mme Bousquet s'informe de l'exactitude d'une information indiquant que des frais supplémentaires ont été imposés à même leur budget à des Départements disposant de plus d'une ligne téléphonique. Dans le cas où cette information serait exacte, Mme Bousquet s'informe de la possibilité d'examiner des modalités afin d'éviter que des dépenses additionnelles ne soient imposées de manière rétroactive aux budgets des Départements, puisque ces budgets sont votés annuellement.

Le vice-recteur exécutif indique qu'il a demandé que des vérifications soient effectuées sur l'information présentée par Mme Bousquet. Au niveau des frais liés à des technologies, le vice-recteur mentionne que des frais additionnels d'un montant de 5 \$ auraient été appliqués, mais que parallèlement, d'autres frais auraient été abolis. Le vice-recteur présentera des précisions additionnelles lors d'une prochaine séance, lorsque les vérifications mentionnées auront été complétées.

M. Laurence McFalls demande quelle instance est responsable de la présence d'agents de sécurité à l'entrée du Pavillon en prévision de la séance d'aujourd'hui de l'Assemblée, et pour quelles raisons ces mesures ont été appliquées.

Le vice-recteur exécutif explique que pour diverses raisons, l'Université a jugé de la nécessité d'assurer que l'accès au Pavillon reste sécuritaire pour les membres de la communauté universitaire, dans le contexte de la réunion d'aujourd'hui.

M. Michel Seymour s'informe du suivi qui sera apporté afin de combler un poste vacant au Conseil dans la catégorie « Membres nommés par l'Assemblée universitaire ».

La secrétaire générale prend note de la question présentée, indiquant que les suites y seront données.

Le président des délibérations signale que la durée prévue pour la période de questions est écoulée. Il rappelle que selon la nouvelle règle adoptée par l'Assemblée, une première demande de prolongation, d'une durée déterminée à quinze minutes, peut être présentée, et exigera un vote affirmatif adopté à la majorité simple.

Le provost et vice-recteur–Affaires académiques propose de prolonger la période de questions selon la durée indiquée de quinze minutes. La proposition est appuyée, et adoptée, le vote n'étant pas demandé.

M. Louis Dumont présente une question sur le remplacement de postes de professeurs réguliers à la suite de départs à la retraite. Il mentionne que pour l'année 2006-2007, on a procédé à l'engagement de 50 professeurs alors qu'on a compté 55 départs à la retraite. M. Dumont constate que cette période a correspondu à une attrition de postes de professeurs. M. Dumont demande si l'Université pourra donner l'assurance que les postes laissés vacants à la suite de départs à la retraite ou autres seront comblés le plus rapidement possible.

En réponse à la question présentée, le vice-*provost* et vice-recteur–Planification explique des données relativement aux effectifs pour l'année 2006-2007. On observe 68 départs et 54 arrivées pour les professeurs durant l'année, tandis que pour les chercheurs, on remarque 3 départs et 11 arrivées, soit un différentiel global de -6 postes. Le vice-*provost* indique que 38 affichages de postes sont en cours, auxquels il convient d'ajouter ceux qui seront associés aux 10 ouvertures de postes autorisées récemment à la Faculté des arts et des sciences.

M. Dumont demande si l'Assemblée pourra être informée des départs et des affichages relatifs à l'année 2007-2008.

Le vice-*provost* indique que, ne disposant pas avec lui des chiffres relatifs aux départs à la retraite pour l'année en cours et la suivante, il présentera ces données lors de la prochaine séance de l'Assemblée.

M. Pierre Trudel adresse une question au vice-recteur-Recherche. Il explique qu'en vertu des conditions des programmes de subventions et de regroupements stratégiques du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture-FQRSC, l'Université s'était engagée à consacrer des montants déterminés en contrepartie des subventions. Or, il appert que pour certains centres de recherche, l'Université a réduit sa contribution. M. Trudel demande de quelle manière l'Université prévoit répondre de ses obligations à l'égard du FQRSC, et à quel moment les lettres déposées auprès de cet organisme seront déposées à l'Assemblée.

Le vice-recteur-Recherche précise que l'ensemble des centres de recherche –et non seulement ceux relevant du FQRSC– ont vu leurs budgets diminués dans une proportion de 7 %. Cette diminution est la conséquence de la diminution des fonds attribués à la recherche. Le vice-recteur explique que cette situation n'est pas exclusive à l'Université, et que l'ensemble des universités québécoises a effectué des diminutions semblables, en raison de la situation du financement des universités. Le vice-recteur ajoute que dans le cas des nouveaux centres, l'Université s'engage à les appuyer uniquement dans la mesure où elle disposera des fonds et des budgets nécessaires.

M. Trudel s'informe de la possibilité que, dans le cadre de la présentation de demandes de subventions, les chercheurs disposent de directives claires sur le fait que l'Université ne puisse pas être en mesure de respecter ses engagements envers les organismes, d'autant que cette modalité constitue un critère pour plusieurs concours très compétitifs, et pouvant avoir pour conséquence que les montants qui reviendraient à un projet pourraient se voir attribuer à d'autres projets.

Le vice-recteur-Recherche réitère que la situation ne touche pas uniquement l'Université, mais l'ensemble des universités québécoises, et que les organismes subventionnaires ont été informés de cette situation. Le vice-recteur précise que pour cette année, dix à douze centres ont déposé des projets, et que, dans tous les cas, l'Université a clairement informé les centres qu'elle les appuierait dans la mesure où elle disposera des fonds nécessaires.

Mme Claire Durand se reporte à une question qu'elle avait présentée lors de la dernière séance, sur le guide pour l'évaluation des programmes. Elle avait alors mentionné la teneur importante du document qui a été acheminé dans les unités. Après vérification, Mme Durand précise que le document distribué comporte une cinquantaine de pages, en plus de sections additionnelles, dont une annexe de 65 pages comprenant une série supplémentaire de questions s'adressant aux étudiants. Évoquant la possibilité que des unités soient découragées par la teneur de ce document, Mme Durand demande si on a envisagé de préparer une version abrégée.

Le *provost* et vice-recteur-Affaires académiques indique qu'à sa connaissance, le guide qui a été produit comporte environ 30 pages. Il mentionne également que certaines sections du document ne sont que des annexes. Le *provost* signale que plusieurs unités ont commencé le processus d'évaluation de leurs programmes, et que, dans ce cadre, la majorité d'entre elles a reçu favorablement le principe de procéder à l'évaluation de leurs programmes selon une période de cinq ans.

Mme Durand constate que des perceptions différentes ont été exprimées quant à ce processus. Rappelant la teneur du document, Mme Durand demande si le vice-rectorat prévoit





Le vote n'étant pas demandé, la proposition de report est adoptée à l'unanimité.

AU-493-9 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE AU-492-9  
- Rapport sur les états financiers 2006-2007

---

A-21/493<sup>o</sup>/675 à 677

Le vice-recteur exécutif propose de reporter l'étude de ce point à la prochaine séance, le président du Comité du budget ayant dû quitter la séance. La proposition est appuyée.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de report est adoptée à l'unanimité.

AU-493-10. PRINCIPES DE GESTION FINANCIÈRE EN MILIEU UNIVERSITAIRE AU-493-10

Considérant l'heure tardive, Mme Marianne Kempeneers propose de procéder à la présentation par le vice-recteur exécutif, mais de reporter à la prochaine séance la tenue de la discussion générale prévue à la suite de la présentation. La proposition est appuyée.

Le vote n'étant pas demandé, la proposition de reporter à la prochaine séance la période de discussion générale sur ce point est adoptée à l'unanimité.

L'on convient également que le document relatif à la présentation sera transmis aux membres en prévision de la prochaine séance.

Le vice-recteur exécutif présente un exposé sur *Les finances de l'Université : leurs sources, leurs règles, leurs contraintes et leur réalité*, à l'aide d'acétates électroniques. Une copie imprimée des acétates est annexée au procès-verbal. Principalement, la présentation explique : les différents fonds définis en regard du budget de l'Université (fonds de fonctionnement; fonds avec restriction; fonds d'immobilisation; fonds de souscription; fonds de dotation), en fonction de leur financement, de leur nature et de leur utilisation respectifs (pages 2 à 18); les principes de la budgétisation opérée par l'Université, définis entre autres en regard des responsabilités et prérogatives de la direction et du Conseil, et en vue de définir un outil pour répartir le soutien financier aux unités et services (pages 19, 20); l'évolution du budget de fonctionnement depuis 2004-2005 (pages 21 à 35), notamment en regard des revenus et dépenses par EETC, du financement du MELS, de la ventilation des revenus et des dépenses par grande fonction, et de l'évolution du solde du fonds de fonctionnement.

Le vice-recteur remercie les personnes de la Direction générale des Services financiers qui ont collaboré à la préparation de cette présentation.

AU-493-11. CALENDRIER DES RÉUNIONS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE AU-493-11  
- Modification du calendrier en vue de la présentation du budget 2008-2009

---

A-21/493<sup>o</sup>/681

Ce point est traité immédiatement après le point 6.

La secrétaire générale présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, consignée au document A-21/493<sup>o</sup>/681, proposant de déplacer à la date du 31 mars 2008 la réunion de l'Assemblée initialement prévue le 17 mars, en raison de l'échéancier qui a été déterminé pour la préparation du budget et pour sa présentation aux instances.

M. Samir Saul estime que la date de la présentation du budget à l'Assemblée doit être déterminée de manière à ce que celle-ci précède d'un certain intervalle de temps la

présentation du budget au Conseil. Cette modalité permettrait au Conseil de disposer du délai suffisant pour prendre connaissance des avis présentés par l'Assemblée. Dans cette perspective, M. Saul conviendrait que la présentation du budget à l'Assemblée soit faite à la fin du mois de mars, dans la mesure où le budget serait par la suite présenté au Conseil au cours du mois d'avril.

Le vice-recteur exécutif explique que les exigences de la préparation du budget ne permettent pas de disposer de données solides avant la mi-mars; c'est la raison pour laquelle il est proposé de reporter la présentation à l'Assemblée à la fin du mois de mars. Par ailleurs, l'Université s'est également engagée auprès des doyens de déposer le budget à la fin de mars, afin de leur permettre de débiter leur planification budgétaire dans des délais adéquats. Le vice-recteur rappelle que la présentation du budget aux instances est effectuée en fonction d'une séquence précise, soit, en premier lieu, au Comité exécutif, puis à l'Assemblée universitaire, qui reçoit le budget pour information, et finalement au Conseil, qui l'adopte.

M. Louis Dumont partage l'avis présenté par M. Saul, sur la possibilité de prévoir un délai entre la présentation du budget à l'Assemblée et celle qui sera faite au Conseil. Considérant que l'Assemblée doit se prononcer sur les questions qui concernent les orientations et le développement de l'Université, M. Dumont estime qu'il apparaîtrait souhaitable de permettre à l'Assemblée de proposer des ajustements au projet de budget.

Mme Anne-Marie Boisvert signale que le souhait des doyens de disposer plus tôt du budget est lié à diverses exigences, notamment aux délais prévus par les conventions collectives. Il importe donc que les Facultés disposent des données dans les délais indiqués.

M. Pierre Trudel convient des avis présentés par M. Saul et par M. Dumont. Il conviendra de trouver un équilibre entre les exigences que doivent rencontrer les Facultés et l'importance d'examiner les choix budgétaires en regard de leur cohérence avec les grandes orientations définies par l'Université.

Le *provost* et vice-recteur–Affaires académiques explique qu'en regard du nombre important des différentes composantes de l'Université, celle-ci, pour cette année, a souhaité rendre disponibles le plus tôt possible les données et outils nécessaires aux unités et services en regard de leurs choix en matière de planification. Il convient donc de définir en conséquence le calendrier de la présentation du budget aux instances. Le *provost* demande donc à l'Assemblée d'approuver la recommandation présentée, afin de favoriser le processus de décision et de planification des unités et des services.

M. Pierre Trudel présente une question en lien avec le mandat confié par l'Assemblée au Comité du budget, sur l'évaluation de l'impact de la nouvelle formule budgétaire.

Le *provost* mentionne que le mandat confié au Comité du budget constitue un travail d'une ampleur importante. Il estime que l'éventualité de reporter la présentation du budget se poserait à l'encontre de l'esprit du mandat que l'Assemblée a confié au Comité.

M. Samir Saul propose un amendement à la proposition présentée, par l'ajout d'une indication sur le fait que le budget sera soumis au Conseil un mois après sa présentation à l'Assemblée. La proposition d'amendement est appuyée.

La secrétaire générale indique qu'en regard du Conseil, l'Assemblée ne peut exercer qu'un pouvoir de recommandation, et non de contrainte, et ne saurait lui dicter son calendrier et ses échéances. La proposition d'amendement devra être formulée en termes d'une recommandation de l'Assemblée au Conseil. Le proposeur convient de cette précision.

Le président des délibérations indique que dans ce contexte, la proposition d'amendement devient recevable.

En réponse à une question présentée par le *provost*, le président des délibérations explique que si elle est approuvée, la proposition d'amendement sera intégrée à la proposition principale de manière à indiquer un délai entre la présentation du budget à l'une et à l'autre instance.

M. Saul précise que la proposition d'amendement vise à permettre de disposer du temps nécessaire pour que l'Université puisse intégrer les recommandations ou suggestions de l'Assemblée au projet de budget, s'il y a lieu.

Le vice-recteur exécutif propose de procéder au vote sur la proposition principale.

Le président des délibérations précise que l'Assemblée doit d'abord disposer de la proposition d'amendement.

Mme Anne-Marie Boisvert signale que l'amendement proposé se pose à l'encontre de la volonté de permettre une marge de manœuvre appropriée aux unités et services. Elle rappelle également que l'Assemblée reçoit le budget à des fins d'information.

L'Assemblée procède au vote sur la proposition d'amendement. La proposition est rejetée à la majorité, 25 voix pour, 26 voix contre et 4 abstentions étant inscrites.

Il est proposé de disposer immédiatement de la proposition principale.

La proposition de vote immédiat et appuyée, et adoptée à la majorité des 2/3.

L'Assemblée procède au vote sur la proposition principale. La proposition est adoptée à la majorité, 34 voix pour, 14 voix contre et 11 abstentions étant inscrites.

### Résolution

Considérant l'échéancier qui a été déterminé pour la préparation du budget et pour sa présentation aux instances,

l'Assemblée universitaire modifie le calendrier 2007-2008 de ses séances, en reportant à la date du 31 mars 2008 la réunion initialement prévue le 17 mars 2008.

AU-493-12      PROCHAINE SÉANCE      AU-493-12

La prochaine séance de l'Assemblée aura lieu le 18 février 2008, à 14 heures.

AU-493-13      CLÔTURE DE LA SÉANCE      AU-493-13

Sur proposition dûment faite et appuyée, à l'unanimité, l'Assemblée convient de la levée de sa séance.

La séance est levée à 17 heures 20.

Adopté le 18 février 2008 – Délibération AU-494-2

Le président

La secrétaire

Luc Vinet

Francine Verrier